

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2023

La Commission Locale de l'Eau du SAGE nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000, s'est tenue à la salle polyvalente de Dadonville (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 5 points :

1. Validation du compte rendu de la CLE du 22 mars 2023 ;
2. Etude de concertation autour des enjeux du SAGE (Auxilia) et suites à donner ;
3. Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre ;
4. Avancement des études (Fusin, Gestion quantitative dans les eaux superficielles) ;
5. Points divers.

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 9h45, remercie M. HURULT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Pithiviers, ainsi que les 3 Vice-Présidents de la CLE pour leur présence. Elle informe la Commission Locale de l'Eau de son souhait d'élargir cette réunion à l'ensemble des Communautés de communes et des syndicats GEMAPI présents sur la Nappe de Beauce afin de partager le plus largement possible les résultats de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE menée depuis septembre 2022.

Elle remercie également les personnes présentes et informe l'assemblée des personnes excusées.

Point 1 : Validation du compte rendu de la CLE du 22 mars 2023

Mme BÉVIÈRE rappelle les principaux points abordés lors de la CLE du 22 mars 2023, et précise qu'elle n'a pas reçu de remarque sur le compte-rendu à ce jour.

M. PEYRONNET demande si le budget de l'animation pour l'année 2023 est bouclé. Mme BÉVIÈRE confirme que le budget est bel et bien bouclé pour l'année en cours.

Le compte rendu de la réunion de la CLE du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Etude de concertation autour des enjeux du SAGE (Auxilia) et suites à donner

Etude de concertation autour des enjeux du SAGE (Auxilia)

M. THOMAS du bureau d'études Auxilia présente les conclusions de l'étude de concertation, qui s'est tenue de septembre 2022 à septembre 2023 (*voir diaporama joint*). Il rappelle dans un premier temps les objectifs de la démarche initiée par la CLE, puis détaille rapidement la méthodologie employée :

- La production d'un bilan des 10 ans de la mise en œuvre du SAGE
- Une phase de mobilisation des acteurs à travers 40 entretiens individuels et la diffusion d'un questionnaire
- La définition d'une feuille de route résultant de l'organisation de 8 ateliers participatifs (4 prospectifs et 4 stratégiques)

M. THOMAS détaille ensuite le contenu de la feuille de route issu de la concertation, et qui comporte 8 défis et 15 actions (*voir diaporama joint*). Ci-dessous le relevé des principaux échanges.

8 défis pour la CLE

M. CAMPLO s'étonne de la formulation du défi 4 (*Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides*) car il avait proposé d'ajouter « Restaurer et entretenir » lors d'un atelier. Mme PELLETIER-CREUSOT appuie la remarque de M. CAMPLO et explique que la restauration et l'entretien des milieux, notamment humides, permettent d'avoir un impact sur le « pas assez d'eau », mais également sur le « trop d'eau ». M. THOMAS répond que c'est un oubli et que l'intitulé du défi sera modifié en ce sens.

M. VERSEIL souhaiterait, en réponse au défi 1 (*Renforcer la gestion structurelle de l'eau pour réduire le recours à une gestion de crise*) que les résultats des études sur la gestion quantitative portées par la CLE, en particulier ceux de l'étude des débits minimum biologiques (DMB), soient effectivement pris en compte par les services de l'Etat.

M. VAUCLIN remarque que les résultats de l'étude issus de la concertation avec les acteurs locaux souhaitent donner une direction différente au SAGE Nappe de Beauce, en prenant plus en compte les volets autres que quantitatifs, et s'en réjouit. M. THOMAS confirme que le centre de gravité de l'action du SAGE se déplacera si la CLE met en œuvre cette nouvelle feuille de route.

Action 1 : Mener une étude de type HMUC

Mme MORIN indique qu'une étude de préfiguration à une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) est en cours sur le périmètre du SAGE du Loir.

M. GOUACHE se questionne sur l'intérêt d'une étude HMUC alors que la CLE a réalisé une étude de DMB en 2021. M. VERSEIL et M. VAUCLIN répondent qu'une étude de DMB n'est qu'un volet

d'une étude HMUC complète, et que le changement climatique est plus efficacement pris en compte dans le cadre de celle-ci.

Actions 2 et 3 : Revoir les méthodes de calcul pour la gestion volumétrique ; Réévaluer les volumes prélevables pour tous les usages

M. GOUACHE fait un rappel du système de gestion volumétrique, issu de l'article 1 du Règlement du SAGE, et propre à la Nappe de Beauce. Il rappelle aussi les coefficients d'attribution de l'année 2023 (0.66 Beauce centrale, 0.50 Beauce blésoise, 0.42 Montargois et 0.53 Fusin), et explique que le système actuel permet déjà de réduire les volumes dédiés à l'irrigation en fonction du niveau de nappe. Il ne souhaite donc pas revoir pour le moment les volumes et les méthodes de calcul. Les OUGC ont par ailleurs déjà communiqué auprès des irrigants sur les futurs coefficients d'attribution pour l'année 2024. Il pose également la question des usages réels des industriels.

M. LECOMTE indique qu'en moyenne, 60% du volume attribué a été consommé par les irrigants sur la Beauce blésoise (en plus du coefficient de 0.50).

M. SLOVAK a constaté 35km d'assec sur la Cisse et ses affluents lors de la période d'étiage 2023. Ce n'est pas acceptable et les règles doivent aussi s'adapter au changement climatique.

Mme PELLETIER-CREUSOT juge le système de gestion volumétrique intéressant, notamment le principe de gestion collective et l'anticipation d'une saison sur l'autre du niveau de nappe et des assolements par les irrigants, mais pas abouti dans un contexte de changement climatique. Les modèles climatiques indiquent que la France dans sa partie Nord se situe dans une zone de transition, avec des effets pouvant être chaotiques, elle indique la nécessité d'intégrer ces phénomènes complexes au modèle utilisé sur la nappe de Beauce en tenant compte de l'effet de décalage induit par l'inertie de la masse d'eau afin de maintenir une trajectoire de gestion équilibrée.

M. DELAUNAY propose de présenter à la CLE du printemps 2024 un état des lieux des prélèvements effectifs de chaque catégorie d'usagers (irrigation, autres usages économiques, eau potable) de l'année 2023.

Action 6 : Renforcer la prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme

M. HURAUULT rappelle que la loi « zéro artificialisation nette » (ZAN) propose un nouveau cadre d'intervention aux collectivités pour accompagner à la sobriété tout en satisfaisant leur développement. Les enjeux de planification territoriale sont au cœur des échanges que doivent avoir les collectivités avec la CLE Nappe de Beauce. Il rappelle également que la loi ZAN n'est pas le seul levier à leur disposition.

M. VERSEIL souligne que la désimperméabilisation des sols permet de favoriser l'infiltration, et donc la recharge des nappes.

M. VAUCLIN explique que la loi ZAN comporte un important volet biodiversité.

Action 7 : Communiquer auprès des acteurs économiques

M. DESBORDES informe la CLE des difficultés rencontrées par certains secteurs industriels pour se faire représenter au sein des CRCI et CCI départementales.

Action 9 : Définir des mesures « sans regrets »

M. SLOVAK indique que le Syndicat du bassin de la Cisse élabore son 3^{ème} contrat territorial, qui comportera notamment des actions de protection des zones humides. Ces actions permettront à la fois de travailler sur les problèmes quantitatifs et sur les potentialités écologiques des territoires.

M. KOKOT alerte la CLE sur la perte de surfaces des zones humides à protéger que peuvent induire la réalisation des inventaires locaux par les collectivités. Le SEMEA en a réalisé en s'appuyant sur les données de pré-localisation issues du SAGE, et sur la définition réglementaire d'une zone humide qui ont amené à la déclassification d'une surface importante de milieux humides sur le bassin de l'Ecole. Le rôle de la CLE Nappe de Beauce devrait être axé sur la sensibilisation des acteurs de l'eau à protéger ces milieux.

Mme PELLETIER-CREUSOT insiste sur l'importance du règlement du SAGE et de sa rédaction en matière de protection des zones humides.

Action 12 : Mettre en place un nouveau portage de la CLE

M. FOURNIER informe les membres de la CLE que l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB), dans laquelle il siège par ailleurs, propose à la CLE de l'aider dans son changement de gouvernance. Une mission ANEB – Nappe de Beauce, appuyée par un groupe de travail réunissant d'anciens directeurs d'EPTB et des élus et partenaires de la CLE, pourrait être mis en place avec l'objectif de faire un retour d'expérience sur ce qui se fait en termes de gouvernance et de structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les SAGE de nappe ailleurs en France. Mme BEVIERE remercie M. FOURNIER de sa proposition et la soumet à la CLE. **Aucune objection n'est relevée.** Mme BEVIERE remercie l'assemblée et ajoute que le groupe de travail sera mis en place au cours de l'automne.

Mme BEVIERE rappelle les raisons du portage de la CLE par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (auparavant Syndicat de Pays), et les limites auxquelles ce portage est aujourd'hui confronté (gouvernance, financement de l'animation). Elle rappelle également les principales étapes franchies par la CLE et le SAGE depuis 2000. Elle souhaite que le nouveau portage assure plus de légitimité et plus de représentativité à la CLE.

M. CEVOST est surpris de l'arrêt du subventionnement de l'animation par l'Agence de l'eau Seine-Normandie du début du 11^{ème} programme jusqu'en 2022.

M. SLOVAK se demande si une partie de la taxe GEMAPI levée par les EPCI ne pourraient pas servir à financer l'animation de la CLE.

M. FEVRIER et M. GUITTARD répondent que les communautés de communes font face à des demandes de financement et de subventionnement de plus en plus nombreuses ces dernières années, avec des budgets de plus en plus resserrés. Il est de la responsabilité des Présidents / Présidentes des EPCI de veiller au respect de leur budget.

M. BOURGOIS et M. BARRIER indiquent que les communautés de communes financent déjà les syndicats GEMAPI, en l'occurrence le SMORE, qui participe depuis 2019 pour partie au financement de l'animation de la CLE.

M. KOKOT explique que les territoires du SEMEA et du SIARCE sont désignés comme pilotes par l'EPTB Seine-Grands Lacs sur les thématiques inondations et zones d'expansion de crues et qu'à ce titre, la Métropole du Grand Paris pouvait leur apporter des financements. Il lui semble intéressant de ne pas négliger cette piste pour la CLE.

M. LECOMTE juge cette action prioritaire. Il faut sécuriser un nouveau portage de la CLE en adéquation avec les enjeux du territoire et les besoins des usagers et des milieux.

M. HURULT souligne que la mise en place d'une gouvernance adaptée pour la CLE Nappe de Beauce permettra de répondre aux problématiques de financement de son animation. Les actions découlant de la feuille de route partagée ne pourront être mises en place que dans ce nouveau cadre permettant à chaque acteur de trouver sa place. Il y a également un enjeu de prise de

conscience et de responsabilité de chacun dans la recherche de cette nouvelle forme de gouvernance.

Les suites à donner à l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE

M. DELAUNAY décline le programme opérationnel qui attend la CLE pour les prochains mois, l'objectif étant d'être opérationnel pour 2026 et répondre à l'action 12, jugée prioritaire (12. Mettre en place un nouveau portage de la CLE)

- Travailler sur les actions issues de la feuille de route de l'étude, et notamment dans un premier temps sur les 2 grands axes que sont la gouvernance et la gestion quantitative ;
- Mission Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB) – Nappe de Beauce qui vise à « *Conduire une analyse comparée sur les possibilités de portage d'un tel SAGE de nappe en regardant ce qui se fait ailleurs et comment avec notamment une analyse avantages/inconvénients* » ;
- Organisation d'un évènement de restitution de l'étude / bilan de la mise en œuvre du SAGE coprésidé par Mme la Préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne, de Région Centre-Val de Loire et du Loiret et Mme la Présidente de la CLE à l'hiver 2024.

Point 3 : Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre

M. HUGUET présente des éléments issus du cahier des charges de l'étude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux de l'Aigre (*voir diaporama joint*) parmi lesquels :

- Le contexte et les objectifs de l'étude : mettre à jour les données issues de l'étude de 2011 afin d'identifier les différentes alternatives aux forages proximaux les plus impactants ;
- Les caractéristiques de la zone d'étude : 800m de part et d'autre de l'Aigre de Verdes (41) à Romilly-sur-Aigre (28) ;
- Le PETR Beauce Gâtinais assurera la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la CLE, la DDT d'Eure-et-Loir et la cellule d'animation de la CLE seront chargées de suivre le déroulé de l'étude ;
- Le plan de financement est le suivant : 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30% Agence de l'eau Seine-Normandie et 20% Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

M. DELAUNAY ajoute que la consultation démarrerait début octobre 2023 pour un lancement envisagé au 1^{er} janvier 2024.

Mme BÉVIÈRE soumet le projet de l'étude et le cahier des charges au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve de l'accord des partenaires financiers pour accorder un financement équilibré.**

Point 4 : Avancement des études

Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin

M. DELAUNAY présente le calendrier de l'étude du Fusin (*voir diaporama joint*). Le prochain COPIL est prévu le 10 octobre 2023, une présentation des résultats des premiers scénarios de simulation y sera faite. La fin de l'étude est envisagée pour la fin de l'année 2023.

Etude de gestion quantitative dans les eaux superficielles

M. DELAUNAY présente l'avancement de l'étude de gestion quantitative (*voir diaporama joint*). Il n'y a pas eu d'avancée sur celle-ci depuis le printemps, notamment dû à l'étude de concertation autour

des enjeux du SAGE qui a beaucoup occupé la cellule d'animation. Un prochain COPIL est à programmer d'ici la fin de l'année 2023.

Point 5 : Points divers

Etat de la ressource en sortie d'étiage

M. DELAUNAY informe les membres de la CLE que les données de suivi des nappes et des cours d'eau exutoires de la Nappe de Beauce sont disponible sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire (http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/nappe_de_beauce.htm). La mise à jour des niveaux de nappe et des débits des cours d'eau est hebdomadaire. Il détaille ensuite les différentes données disponibles (*voir diaporama joint*).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de la CLE de leur présence et lève la séance à 12h30.

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45), a reçu pouvoir de M. Thierry BRACQUEMOND, Conseiller départemental du Loiret (45),

Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE, a reçu pouvoir de M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28 (28),

M. Jacques CEVOST, Adjoint au maire de Vitry aux Loges (45),

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau (28),

Mme Lise DUHAY, Adjointe au Maire de Roinville-sous-Dourdan (91),

M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE,

M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45),

Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de Loir-et-Cher (41),

M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE,

M. Jacky SEIGNANT, Vice-Président du SEMEA (77),

M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA (91), Vice-Président de la CLE.

Collège des représentants des usagers

M. Pierre BRUN, UFC Que Choisir,

M. Pascal CHATEIGNER, Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

Mme Nicole COMBREDT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire,

M. Marc DESBORDES, CRCI du Centre-Val de Loire,

M. Jean-Michel GOUACHE, Chambre départementale d'agriculture d'Eure-et-Loir, a reçu pouvoir de M. Marc LANGE, Association des irrigants d'Eure-et-Loir,

M. Camille LECOMTE, Chambre départementale d'agriculture du Loir-et-Cher,

M. Didier PEYRONNET, Association Eure-et-Loir Nature,

M. Antoine VERSEIL, FDAAPPMA du Loiret.

Collège des représentants des services de l'Etat

M. Emile HUGUET, DDT d'Eure-et-Loir,
M. Christophe HURALT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Pithiviers,
Mme Carole KERVEVAN, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Mme Camille KOPP, DREAL Centre-Val de Loire,
M. Romaric MACAIRE, DRIEAT d'Ile-de-France,
M. Olivier POITE, DDT de Loir-et-Cher,
M. Jean-Baptiste REVILLON, Agence de l'eau Seine-Normandie,
Mme Julie SIMON, DDT du Loiret,
M. Thomas VARREON, DDT des Yvelines,
M. Vincent VAUCLIN, OFB Centre-Val de Loire.

Représentants des structures GEMAPI (collectivités et syndicats) non-membres de la CLE

M. Martial BOURGEOIS, Président de la CC de la Plaine du Nord Loiret (45),
Mme Margaux CARON, CC de la Plaine du Nord Loiret (45),
M. Joachim COUDIERE, SIBCCA (45),
Mme Cassandre DUME, Syndicat de l'Orge (91),
Mme Sophie DUPUY, CA Rambouillet Territoires (78),
M. Albert FEVRIER, Président de la CC Canaux et Forêts en Gâtinais (45),
M. Bruno GUITTARD, Vice-Président de la CC Cœur de Beauce (28),
M. Lionel JACQUEMARD, CC Entre Juine et Renarde (91),
Mme Gaëlle JAFFRES, CC de la Forêt (45),
M. Patrick JEANNE, Conseiller communautaire délégué à l'Eau et l'assainissement de la CC du Bonnevalais (28),
M. Bryan LADNER, CC Berry Loire Puisaye (45),
Mme Fabienne LEGRAND, Vice-Présidente de la CC de la Beauce Loirétaine (45),
M. Denis LENOBLE, Vice-Président de la CC du Pithiverais (45),
Mme Céline MANIEZ, CC Cœur de Beauce (28),
Mme Céline MARTIN, CC des Quatre Vallées (45),
M. Damien SCHEFFER, Agglomération Montargoise et Rives du Loing (45),
M. Stéphane JACHET, CC Moret Seine et Loing (77),
M. Jean-Louis SLOWAK, Président du SMB de la Cisse (41),
M. Jean-Louis VERCUYSEN, Vice-Président de la CC des Quatre Vallées (45).

Autres personnes présentes

Mme Anne-Sophie BALLARD, Agence de l'eau Seine-Normandie,
Mme Anne-Elisabeth BOURGUIGNON, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,
Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,

M. Emmanuel CAMPLO, SMORE,
M. Bastien DELAUNAY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
M. Julien DELHOSTAT, EPAGE du Loing,
M. Francis GOLAZ, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
Mme Clémence HOUZE, SIARCE,
M. Matthieu KOKOT, SEMEA,
Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Mme Céline MORIN, SMAR Loir 28,
Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, SIARJA,
Mme Anaïs QUILGHINI, SIARCE.

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

Mme Sylviane BOENS, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire (28),
M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (77),
M. Thierry BRACQUEMOND, Conseiller départemental du Loiret (45), a donné pouvoir à M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45),
M. Hervé BUISSON, Vice-Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (28),
M. Damien CHARPENTIER, Vice-Président de l'EPAGE du Loing (45),
M. Joël FACY, Maire de Mignerette (45),
M. Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret (45),
M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41),
M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28 (28), a donné pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45),
Mme Christelle MINARD, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (28).

Collège des représentants des usagers

Mme Sarah BELLALOU, OUGC Beauce centrale de Loir-et-Cher,
M. Marc LANGE, Association des irrigants d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOUACHE, Chambre départementale d'agriculture d'Eure-et-Loir.

Collège des représentants des services de l'Etat

Mme Claire JANIN, ARS de la Région Centre-Val de Loire.